

République Française

Département de l'Ariège
Arrondissement de Saint-Girons

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026 ***(20h30)***

Date de convocation : le 29 mai 2026

Procès Verbal

Conseillers Municipaux selon la strate : 11

Conseillers Municipaux en exercice : 11

QUORUM : 6

Présents (10) : Mmes, DUBOIS Jacqueline, ROGALLE RIEU Bernadette, SOUQUET Camille (elle est arrivée à 20h40), DUPONT Marie-Anne, MM. BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, BASTIER Éric, RUELLE Pascal, PONSOLLE Philippe, PAPAÏX Rémi

Absents représentés (1) : Mme JULIAN Vanessa représentée par M. PAPAÏX Rémi

Absent excusé : 0

Absents non excusés : 0

Nombre de votants séance : 11

Autres présents : 2 personnes

Président de séance : M. BOYER Patrick, Maire.

Secrétaire de séance élu : M. PONSOLLE Philippe

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour :

- 1/ Adoption du procès-verbal du précédent conseil municipal.
- 2/ Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.
- 3/ Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté des Communes.
- 4/ PNR : Participation de la commune à l'opération "Médiateurs Montagne".
- 5/ Validation du programme "village d'avenir".
- 6/ Information de la demande de Mme et M. DUCLAP
- 7/ Communication de la demande de Mme HERNANDEZ GONZALEZ et de M. RIEU.
- 8/ Questions diverses.

1/ Adoption du procès-verbal du précédent conseil municipal.

Le projet de procès-verbal de la précédente réunion, a été préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal ne soulève aucune question ou remarque, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

Résultat du vote :
Adopté 10 voix sur 10

Le nombre de voix n'est que de 10 car Mme Camille Souquet est arrivée légèrement en retard et n'a pas pris part à ce vote.

2/ Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 20 heures 30 minutes.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM./Mmes DUBOIS Jacqueline, ROGALLE RIEU Bernadette, SOUQUET Camille, PAPAIX Rémi.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétaire est M. Philippe PONSOLLE.

b) Élection du délégué titulaire :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

-Monsieur Patrick BOYER

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Patrick BOYER : 11 voix

- M. Patrick BOYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

La candidature enregistrée groupée est :

M. Éric BASTIER

Mme Bernadette ROGALLE RIEU

M. Pascal RUELLE

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Éric BASTIER : 11 voix

- Mme Bernadette ROGALLE RIEU : 10 voix

- M. Pascal RUELLE : 10 voix

- M. Éric BASTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

- Mme Bernadette ROGALLE RIEU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

- M. Pascal RUELLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Résultat du vote :
Adopté 11 voix sur 11

3/ Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté des Communes.

Monsieur le maire :

Rappelle que la Communauté des Communes Couserans Pyrénées a adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Ce choix nécessite de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Il est prévu que cette évaluation soit confiée à une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) laquelle se réunira à minima une fois par an.

Le IV de l'article 1609 nonies C de Code Général des Impôts fixe les modalités de création et de composition de la CLECT par l'organe délibérant de l'EPCI : il revient à l'organe délibérant de l'EPCI à créer la CLEC et d'en déterminer sa composition à la majorité des 2/3, sachant que chaque Conseil Municipal des Communes qui composent l'EPCI doit y être représenté par au moins un de ses membres.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au Conseil Municipal la compétence de principe de désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs. Le juge administratif a confirmé cette interprétation en rappelant que le seul Conseil Municipal est habilité à désigner les membres appelés à siéger à la CLECT.

Indique que par la délibération n° DEL-2026-066 du 30 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté De Communes Couserans Pyrénées a procédé à la création de la CLECT et a décidé du nombre de délégués par Commune : ainsi, la Commune d'AULUS-LES-BAINS a droit à un délégué.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant à la CLECT, M. le MAIRE fait un appel à candidatures.

Se présente :

-M. Patrick BOYER

Où cet exposé et après avoir procédé au vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Désigne M. Patrick BOYER comme délégué de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Dit que monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :
Adopté 11 voix sur 11

4/PNR : Participation de la commune à l'opération "Médiateurs Montagne".

Monsieur le Maire fait état de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales reçue en 2025 d'un montant de 26948 €.

Prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, cette dotation vise à soutenir les communes rurales dont une part significative du territoire est concernée par une aire protégée, comme le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et/ou un site Natura 2000 par exemple. Elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à la préservation, à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Monsieur le Maire fait état également des échanges avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises, proposant aux communes de montagne d'affecter une partie de cette dotation pour mettre en place sur la commune des « Médiateurs Montagne » chargés de sensibiliser et d'informer les usagers des sentiers et des espaces de montagne, sur la préservation de l'environnement et du patrimoine, et de la coexistence avec les autres usages.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide pour l'année 2026 de solliciter la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales pour le financement de 20 journées de médiations à 260€ par jour, **soit 5200 €** à l'opération « Médiateurs Montagne » proposée par le PNR.

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Syndicat mixte du PNR, la convention jointe en annexe qui sera mise en place à cet effet ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer toute pièce en application de la présente délibération.

Résultat du vote :
Adopté 11 voix sur 11

5/ Validation du programme "village d'avenir".

Vu le lancement en 2023 du programme national « Villages d'avenir » visant à accompagner les communes rurales dans la réalisation de leurs projets de développement et de revitalisation ;

Considérant que la commune souhaite engager un projet de rénovation et de modernisation de son camping municipal afin d'améliorer l'attractivité touristique du territoire et de répondre aux nouvelles attentes des usagers ;

Considérant que ce projet de rénovation nécessite une ingénierie technique, juridique et financière dont la commune ne dispose pas pleinement en interne ;

Considérant que l'adhésion au programme « Villages d'avenir » permet de bénéficier de l'appui d'un chef de projet en ingénierie pour faciliter le montage et la recherche de financements des projets communaux ;

Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de candidater et d'intégrer ce dispositif d'État pour sécuriser et accélérer la mise en œuvre du projet de rénovation du camping municipal.

APPROUVE la candidature et l'adhésion de la commune au programme national « Villages d'avenir ».

VALIDE le projet de rénovation et de modernisation du camping municipal comme projet prioritaire à inscrire dans le cadre de cet accompagnement.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document, convention, contrat ou demande de subvention s'y rapportant, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires aux études préalables et aux futurs travaux seront inscrits au budget communal au fur et à mesure de l'avancement du dossier et de l'obtention des concours financiers.

Résultat du vote :
Adopté 11 voix sur 11

6/ Information de la demande de Mme et M. DUCLAP.

Monsieur le maire rappelle la demande d'achat de Madame et Monsieur DUCLAP concernant une parcelle du domaine privée de la commune située à l'arrière de leur grange au lieu-dit « Les Jougues » parcelle n°B2293. Monsieur le maire précise que bien que la demande date de juillet 2025, le précédent conseil municipal avait choisi de repousser cette décision au début de la mandature suivante. Monsieur le maire indique les différences entre terrains communal privé et public et informe sur les tenants et aboutissants de cette transaction potentielle. L'ensemble du conseil municipal étant informé, une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

7/ Communication de la demande de Mme HERNANDEZ GONZALEZ et de M. RIEU.

Monsieur le maire fait état de la rencontre en mairie le 15 mai dernier avec madame Hernandez et de monsieur RIEU ainsi que des 2 demandes reçues par mail concernant un projet de création de Gîte d'Étape au lieu-dit le Cour de Miqueou

Monsieur le maire précise que ce gîte proposera un accueil saisonnier de mai à octobre. Ce petit gîte d'étape d'une capacité d'accueil de 10 personnes sera destiné à l'accueil de randonneurs avec une formule demi-pension ainsi que des repas à emporter. Nous avons donc communiqué tous les contacts administratifs aux intéressés afin de connaître le cadre réglementaire en matière de sécurité, d'accessibilité et pour pouvoir valider toutes les démarches administratives.

Monsieur le maire informe que le SDIAU (service instructeur des autorisations d'urbanisme au département à Foix a indiqué à madame Hernandez et monsieur RIEU qu'en dessous de 15 couchages il ne s'agit pas d'un Etablissement Recevant du Public et que les formalités administratives sont allégées. Une simple déclaration de travaux pour déclarer le changement de destination de maison d'habitation en hébergement touristique sera à déposer en mairie.

Monsieur le maire indique que selon le courrier reçu, ils demandent que la partie du chemin public communal située devant leur bien leur soit vendu pour faciliter et conforter leur activité de création de gîte. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un espace public communal, qu'il est impossible de céder. Ils évoquent des possibilités d'aménagement sur cet espace, monsieur le maire propose une rencontre pour mieux définir ce que la commune pourrait réaliser en terme d'aménagement.

8/ Questions diverses.

- **Vente Maison Géraud**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la signature de l'acte de vente du bien Géraud est prévue avant la fin du mois de juin.

- **Station d'Épuration**

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration, le syndicat des eaux du Couserans doit mener des études pour connaître les flux à différentes périodes de l'année. Nous avons été informés que des sondes de mesures sont installées le lundi 8 juin de 14h à 16h dans la rue principale en face de l'ancien hôtel de Paris. Monsieur le maire s'engage à informer le conseil municipal des progrès sur ce dossier de construction de la nouvelle station d'épuration.

- **Camping-Cars**

Monsieur GALIN Jean-Pierre, adjoint au maire informe le conseil municipal que des panneaux ont été posés à l'ancienne gare pour interdire le stationnement des camping-cars. Une question est posée sur la présence de 2 panneaux d'interdiction qui pourrait laisser croire que le stationnement des véhicules légers est aussi interdit. Monsieur GALIN va se renseigner.

- **Biens Vacants**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant les biens vacants aura lieu le Vendredi 12 Juin à 14h30 en présence du PNR et de la société Cathar'Acte.

- **Réunion System**

Monsieur GALIN, adjoint au maire indique qu'une réunion publique d'échange au sujet de la valorisation des déchets de matières organique (déchets verts, déchets alimentaires ...) est organisée par le System de Saint Gaudens (Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères) des Pyrénées à la salle des fêtes de Lieoux le mardi 9 Juin 2026. Il y représentera la commune.

- Ruines derrière Grand Hôtel

Après contact avec le président du syndic de copropriété du grand hôtel, monsieur BASTIER Éric, adjoint au maire précise qu'un accord à l'unanimité est donné par le conseil syndical pour rentrer avec des engins de chantier par le côté gauche du grand hôtel durant la réalisation des travaux de déblaiements des ruines. Il précise que les modalités d'exécution seront établies en concertation de toutes les parties concernées (flux de circulation, période, ...).

- Communication

Monsieur Éric BASTIER, adjoint au maire précise que l'application Panneau Pocket compte déjà plus de 2000 vues et cela progresse. Il précise également la possibilité d'acquérir **Communicity**, un logiciel du même éditeur que Panneau Pocket, bien plus complet, qui permettrait de diffuser en 1 publication à la fois sur Panneau Pocket, Instagram, Facebook et éventuellement, sur le futur écran dynamique avec un coût de 269 € par an et une formation initiale d'un montant de 250 Euros HT. Ce logiciel permettrait aussi de faire de l'Emailing et des SMS d'alerte aux administrés. A l'issue de la première année, ce logiciel se substitue à Panneau Pocket.

Concernant l'écran dynamique, monsieur BASTIER Éric fait état des deux devis de location d'un moniteur de 1,5 m sur 1 mètres à base de leds ultra lumineuses. Le coût représente environ 260 € par mois tout compris sur 7 ans : Inclut la location du moniteur + SAV et Maintenance avec un rachat possible à l'issue des 7 ans pour un mois de loyer.

Il ajoute qu'il ne s'agit pas du modèle que l'on peut voir sur la commune de Saint Giron, qui ce dernier est monochrome et ne diffuse que du texte. Sur celui-là la commune pourra diffuser aussi des images, même si les pixels sont moins importants que sur une télévision domestique.

- Camping

Madame DUPONT Marie-Anne, conseillère municipale déléguée informe que le camping municipal recherche du personnel contractuel pour 24heures hebdomadaire afin d'assurer l'entretien des sanitaires durant le mois d'août. Elle précise que le mobilier neuf pour l'aménagement des chalets vient d'être livré et installé.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 23h00.

Le Maire :
Patrick BOYER

La Secrétaire de Séance :
PONSOLLE Philippe